

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2020

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza, présidée par madame la mairesse Céline Beauregard et tenue le 9 mars 2020, à 19h, à l'hôtel de ville situé au 53 rue des Pionniers.

SONT PRÉSENTS : Céline Beauregard, mairesse, Benoit Thibeault, conseiller, Pierrette Charette, conseillère, Pierre Rubaschkin, conseiller, Raphaël Ciccariello, conseiller, Christian Bélisle conseiller, Brigitte Chagnon, conseillère

EST AUSSI PRÉSENT : Étienne Gougoux, directeur général et Karine Paquette, secrétaire multiservices

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'enregistrement vocal de la séance est activé.

Sous la présidence de madame la mairesse Céline Beauregard, la séance ordinaire est ouverte à 19h.

2020.03.41

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour a été distribué et qu'il se détaille comme suit;

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
3. **CORRESPONDANCE ET AFFAIRES COURANTES**
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
5. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2020**
6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 6.1 Résolution – Octroi d'un mandat pour l'étude des modes de gestion pour un camping
 - 6.2 Résolution – Approbation de la dépense en lien avec le renouvellement de l'adhésion du directeur général à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2020 et son inscription et celle de la directrice générale adjointe au congrès de l'ADMQ 2020
 - 6.3 Résolution – Appui pour la modification des projets admissibles au programme TECQ
 - 6.4 Résolution – Octroi d'une bourse à un étudiant finissant de secondaire 5 de l'École Polyvalente Saint-Joseph
 - 6.5 Résolution- Déclaration du mois d'avril comme mois de la jonquille
 - 6.6 Avis de motion - Règlement 2020-154 relatif à l'obligation de lavage des embarcations et de leurs accessoires afin d'assurer la protection et la conservation des lacs et cours d'eau de La Macaza
 - 6.7 Résolution – Plan de tarification et heures d'ouverture de la station de lavage d'embarcation saison 2020
 - 6.8 Résolution – Approbation des lettres d'entente 2020-02, 2020-03, 2020-04 et 2020-05 avec le Syndicat
 - 6.9 Résolution – Demande de subvention à Tricentris pour la patrouille verte pour l'été 2020
 - 6.10 Avis de motion – Règlement 2020-155 relatif à la construction de chemin publics et privés et d'entrée charretière
 - 6.11 Présentation et dépôt – Règlement 2020-155 relatif à la construction de chemin publics et privés et d'entrée charretière
 - 6.12 Résolution – Approbation de la dépense en lien avec l'évaluation de l'ergonomie des postes de travail
 - 6.13 Résolution – Achat de stores pour la salle Alice-Rapatel-Dubuc
 - 6.14 Résolution - Appui pour la conception d'une solution relative à la gestion des espèces aquatiques envahissantes
7. **TRÉSORERIE**
 - 7.1 Résolution – Adoption de la liste des déboursés et des comptes à payer

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2020

- 7.2 Résolution – Demande de marge de crédit à la Caisse Desjardins de la Rouge
- 8. **LOISIRS ET CULTURE**
- 8.1. Résolution – Achat d'une balançoire tandem
- 9. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 10. **TRANSPORT ROUTIER (TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE...)**
- 11. **HYGIÈNE DU MILIEU**
- 12. **URBANISME**
- 12.1 Résolution – Adoption du Règlement 2020-153 sur les chiens
- 13. **TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Pierrette Charette
Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

CORRESPONDANCE ET AFFAIRES COURANTES
PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE 10
FÉVRIER 2020

2020.03.42

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal du 10 février 2020, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Raphael Ciccariello
Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 10 février 2020.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.03.43

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
RÉSOLUTION – OCTROI D'UN MANDAT POUR L'ÉTUDE DES MODES DE GESTION
POUR UN CAMPING

CONSIDÉRANTQUE la Municipalité a réalisé une étude d'opportunité en 2019 pour un projet de camping sur des terrains lui appartenant et que les résultats de celle-ci démontraient la viabilité et la rentabilité de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut évaluer les différents modes de gestion possibles pour l'opération d'un camping;

CONSIDÉRANT QUE monsieur André Jean Lauzon a soumis une offre de service pour la réalisation d'une étude des modes de gestion d'un camping;

Il est proposé par le conseiller Pierre Rubaschkin
Et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER un mandat à monsieur André Jean Lauzon pour l'étude des modes de gestion d'un camping au coût de 1 425\$ plus les taxes applicables.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Étienne Gougoux, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte Services professionnels portant le numéro de folio 02-130-00-415.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.03.44

**RÉSOLUTION- APPROBATION DE LA DÉPENSE EN LIEN AVEC LE
RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL À L'ASSOCIATION
DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) POUR L'ANNÉE 2020 ET SON
INSCRIPTION ET CELLE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE AU CONGRÈS DE
L'ADMQ 2020**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut favoriser le développement continu des compétences de gestionnaire de l'équipe de direction;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a prévu dans le budget 2020 des dépenses en lien avec la formation et les cotisations à des associations professionnelles pour l'équipe de direction;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à l'ADMQ pour l'année 2020 pour Étienne Gougoux représente plusieurs avantages dans le cadre de son travail à la Municipalité, dont des rabais pour les formations, l'accès à des documents et des événements spécialisés en lien avec la gestion municipale;

CONSIDÉRANT QUE le coût du renouvellement de l'adhésion à l'ADMQ pour l'année 2020 est de 477\$;

CONSIDÉRANT QUE le coût des inscriptions pour le congrès 2020 de l'ADMQ pour Étienne Gougoux et Caroline Dupuis est de 1 137\$:

Pour un total de 1 614\$ plus les frais de kilométrage et repas s'il y a lieu selon les barèmes établis dans la politique de remboursement des frais de représentation de la Municipalité.

Il est proposé par la conseillère Brigitte Chagnon
Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la dépense en lien avec le renouvellement de l'adhésion de l'ADMQ pour Étienne Gougoux pour l'année 2020 et son inscription et celle de Caroline Dupuis au congrès de l'ADMQ pour année 2020 tel que présenté.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Étienne Gougoux, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense des inscriptions au congrès de l'ADMQ qui sera imputée au compte Formation et perfectionnement portant le numéro de folio 02-130-00-454 et le renouvellement de l'adhésion à l'ADMQ d'Étienne Gougoux qui sera amputée au compte Cotisations et abonnements 02-130-00-494 .

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.03.45

RÉSOLUTION – APPUI POUR LA MODIFICATION DES PROJETS ADMISSIBLES AU PROGRAMME TECQ

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

ATTENDU QUE l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

ATTENDU QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

ATTENDU QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », C'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

ATTENDU QUE la députée fédérale de Laurentides–Labelle, madame Marie-Hélène Gaudreau, met de la pression sur la ministre de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna, afin de revoir les critères d'admissibilité des projets;

ATTENDU QUE la députée fédérale de Laurentides–Labelle, madame Marie-Hélène Gaudreau, recueille des témoignages et des résolutions de municipalités touchées par le problème causé par le gouvernement fédéral;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Raphael Ciccariello
Et résolu à l'unanimité

D'APPUYER les démarches de la députée de Laurentides-Labelle auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution à la députée fédérale de Laurentides–Labelle, madame Marie-Hélène Gaudreau, et la ministre fédérale de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.03.46

**RÉSOLUTION – OCTROI D’UNE BOURSE À UN ÉTUDIANT FINISSANT DE
SECONDAIRE 5^e DE L’ÉCOLE POLYVALENTE SAINT-JOSEPH**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut encourager la persévérance et la réussite scolaire des jeunes de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut participer au Programme de bourses d’études aux élèves de 5^e secondaire de l’École Polyvalente Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut encourager des jeunes résidents à La Macaza;

Il est proposé par la conseillère Brigitte Chagnon
Et résolu à l’unanimité

D’OCTROYER une bourse de 100\$ à l’École Polyvalente Saint-Joseph dans le cadre du Programme d’études aux élèves de 5^e secondaire pour un étudiant résident à La Macaza.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Étienne Gougoux, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense qui sera imputée au compte Subvention OBNL portant le numéro de folio 02-702-00-000.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.03.47

RÉSOLUTION- DÉCLARATION DU MOIS D’AVRIL COMME MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l’accès à un réseau d’aide et la défense de l’intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE le mois d’avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu’il est porteur d’espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

Il est proposé par la conseillère Pierrette Charette
Et résolu à l’unanimité

DE DÉCRETER QUE le mois d’avril est le Mois de la jonquille

ET QUE la Municipalité encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 2020-154 RELATIF À L'OBLIGATION DE LAVAGE DES EMBARCATIONS ET DE LEURS ACCESSOIRES AFIN D'ASSURER LA PROTECTION ET LA CONSERVATION DES LACS ET COURS D'EAU DE LA MACAZA

Je, Brigitte Chagnon, conseillère, donne avis de motion qu'un règlement relatif à l'obligation de lavage des embarcations et de leurs accessoires afin d'assurer la protection et la conservation des lacs et cours d'eau de La Macaza sera adopté lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.

2020.03.48

RÉSOLUTION – PLAN DE TARIFICATION ET HEURES D'OUVERTURE DE LA STATION DE LAVAGE D'EMBARCATION SAISON 2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité opère une station de lavage d'embarcations sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut statuer sur les heures d'ouvertures de la station et la tarification des lavages;

Période d'ouverture :
Du 24 avril au 12 octobre 2020

Horaire d'ouverture :
Lundi au jeudi, de 6h à 16h30 = sur appel
Vendredi = 8h à 20h
Samedi = 8h à 18h
Dimanche = 8h à 16h

Tarification :
Contribuable et résident = gratuit
Non résident = 10\$ moteur électrique et non motorisé, 20\$ pour les embarcations avec moteur de 25 hp et moins, 40\$ pour les embarcations avec moteur 26hp et plus

Il est proposé le conseiller Raphael Ciccariello
Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER les modalités pour la station de lavage d'embarcations pour la saison 2020 telles que présentées.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.03.49

RÉSOLUTION – APPROBATION DES LETTRES D'ENTENTE 2020-02, 2020-03, 2020-04 ET 2020-05 AVEC LE SYNDICAT (SCFP)

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité;
CONSIDÉRANT les demandes et besoins de certains employés;
CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre la Municipalité et le Syndicat SCFP 5128;

Il est proposé par le conseiller Christian Bélisle
Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER les lettres d'entente 2020-02, 2020-03, 2020-04 et 2020-05.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.03.50

RÉSOLUTION – DEMANDE D'UNE SUBVENTION À TRICENTRIS POUR LA PATROUILLE VERTE POUR L'ÉTÉ 2020

CONSIDÉRANT que Tricentris offre à ses municipalités membres une subvention de 0,50\$ par habitant permanent (calcul selon la population au Répertoire des municipalités du MAMH);

CONSIDÉRANT QU'étant donné que la municipalité de La Macaza accepte de participer à la Patrouille verte mise en place à l'été 2020;

Il est proposé par le conseiller Benoit Thibeault
Et résolu à l'unanimité

DE MANDATER la RIDR pour faire une demande en son nom au programme Amélioration de la performance de Tricentris et de gérer la Patrouille verte 2020 sur son territoire
ET D'ACCEPTER de mettre sa subvention en commun avec les autres municipalités participantes du sud de la MRC d'Antoine-Labelle pour ce même projet.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2020-155 RELATIF À LA CONSTRUCTION DE CHEMIN PUBLICS ET PRIVÉS ET D'ENTRÉE CHARRETIÈRE

Je, Brigitte Chagnon, conseillère, donne avis de motion qu'un règlement relatif à la construction de chemin publics et privés et d'entrée charretière sera adopté lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.

PRÉSENTATION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT 2020-155 RELATIF À LA CONSTRUCTION DE CHEMIN PUBLICS ET PRIVÉS ET D'ENTRÉE CHARRETIÈRE

Le contenu du projet de règlement relatif à la construction de chemin publics et privés et d'entrée charretière est présenté et déposé par le directeur général monsieur Étienne Gougoux.

2020.03.51

RÉSOLUTION – APPROBATION DE LA DÉPENSE EN LIEN AVEC L'ÉVALUATION DE L'ERGONOMIE DES POSTES DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut s'assurer d'offrir un environnement de travail à ses employés.es exempts de risques pour leur santé;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut s'assurer que les postes de travail minimisent les risques reliés aux mauvaises postures;

CONSIDÉRANT QUE les mauvaises postures reliées au travail peuvent causer des inconforts menant à différentes blessures;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut faire évaluer l'ergonomie des postes de travail;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux soumissions pour l'évaluation et l'ajustement des postes de travail;

Il est proposé par la conseillère Pierrette Charette

Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la soumission de l'entreprise Vincent Ergonomie au coût de 1 332.50\$ plus les taxes applicables pour l'évaluation de l'ergonomie des postes de travail.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Étienne Gougoux, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense qui sera imputée au compte Services professionnels portant le numéro de folio 02-130-00-415.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.03.52

RÉSOLUTION – ACHAT DE STORES POUR LA SALLE ALICE-RAPATEL-DUBUC

CONSIDÉRANT QUE plusieurs activités se tiennent dans la salle Alice-Rapatel-Dubuc;

CONSIDÉRANT QUE, lors de la saison estivale, les rayons solaires entrant par les fenêtres de la salle Alice-Rapatel-Dubuc, affectent soit les présentations ou le déroulement de certaines activités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux soumissions pour des stores;

Il est proposé le conseiller Benoit Thibeault

Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER l'offre de l'entreprise Conception Paquette au coût de 1 288.98\$ plus les taxes applicables pour l'achat de stores à chainettes.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Étienne Gougoux, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense qui sera imputée au compte Surplus non affectés portant le numéro de folio 55-99-100-000.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.03.53

RÉSOLUTION - APPUI POUR LA CONCEPTION D'UNE SOLUTION RELATIVE À LA GESTION DES ESPÈCES AQUATIQUES ENVAHISSANTES

CONSIDÉRANT la demande provenant d'étudiants regroupés sous le nom de OZERO de l'Université de Sherbrooke à l'effet de les appuyer dans leur démarche de conception d'un projet visant à contrôler la prolifération d'espèces aquatiques envahissantes et d'améliorer la santé des lacs au Québec;

CONSIDÉRANT la préoccupation et l'implication active de la Municipalité de La Macaza pour contrôler la prolifération d'espèces aquatiques envahissantes;

Il est proposé par le conseiller Raphael Ciccariello
Et résolu à l'unanimité

D'APPUYER le projet OZERO de l'Université de Sherbrooke.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.03.54

TRÉSORERIE
RÉSOLUTION – ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste officielle des comptes à payer de mars 2020 a été distribuée et que ses grandes lignes se résument comme suit :

COMPTES SALAIRES: 52 867.38\$
REMISES D.A.S. : 29 649.82\$
COMPTES PAYÉS AU 6 MARS 2020 : 50 369.01\$
PAIEMENT AUTOMATIQUE : 7 136.24\$
PRÉLÈVEMENTS : 4 796.24\$
COMPTES FOURNISSEURS : 62 937.04\$
TOTAL : 207 755.73\$

Il est proposé par le conseiller Pierre Rubaschkin
Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la liste des déboursés et des comptes à payer du mois de mars 2020.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.03.55

RÉSOLUTION – DEMANDE D'UNE MARGE DE CRÉDIT À LA CAISSE DESJARDINS DE LA ROUGE ET DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite obtenir une marge de crédit pour répondre aux besoins ponctuels de disponibilités de crédits, le cas échéant;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins de la Rouge offre la possibilité à la Municipalité d'obtenir une marge de crédit sans frais ou, lorsque utilisée, avec intérêts au taux préférentiel;

Il est proposé par le conseiller Benoit Thibeault
Et résolu à l'unanimité

DE DEMANDER à la Caisse Desjardins de la Rouge une marge de crédit de 150 000\$.

ET D'AUTORISER Étienne Gougoux, directeur général et Céline Beauregard, mairesse à signer cette demande.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.03.56

LOISIRS ET CULTURE
RÉSOLUTION – ACHAT D'UNE BALANÇOIRE TANDEM

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut améliorer le Parc Adolph-Ozell et bonifier les éléments récréatifs en faisant partie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a prévu dans son plan triennal d'immobilisation 2020-2022 des améliorations au Parc Adolph-Ozell;

CONSIDÉRANT QUE La Macaza est une municipalité amie des aînés et des familles;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'une balançoire tandem permettra des activités intergénérationnelles;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux soumissions pour une balançoire tandem;

Il est proposé par la conseillère Brigitte Chagnon
Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la soumission de Techsport au coût de 2 894\$ plus les taxes applicables pour l'achat d'une balançoire tandem pour le Parc Adolph-Ozell.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Étienne Gougoux, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense qui sera imputée au compte Fonds de roulement portant le numéro de folio 55-911-00-000.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.03.57 **HYGIÈNE DU MILIEU**
URBANISME
RÉSOLUTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-153 SUR LES CHIENS

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire clarifier la réglementation sur les chiens;
CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion, une présentation et un dépôt du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 10 février 2020;
CONSIDÉRANT l'article 63 de la Loi sur les compétences municipal;
CONSIDÉRANT QUE la Loi vise à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens;
CONSIDÉRANT QUE le Règlement d'application de la Loi vise à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens;

Il est proposé par le conseiller Christian Bélisle
Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le règlement 2020-153 sur les chiens.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.03.58 **TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL**
PÉRIODE DE QUESTIONS
RÉSOLUTION-LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Chagnon
Et résolu à l'unanimité

De lever la séance à 20h20

ADOPTÉE

LA MAIRESSE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Céline Beauregard

Étienne Gougoux